@ Attestation de stage



ATTESTATION DE STAGE du BTS Systèmes Numériques Option Informatique et Réseaux Stage en milieu professionnel à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou Dénomination sociale: GCS - Pok de Sank du VICE neass
Adresse: B. C. Jask - Bornes 41355 Vilkerase 5- Get Cades
47355 Villacuse so Gat Cade
≅ 0553 72 22 82
Certifie que
<u>LE STAGIAIRE</u>
Nom: Frénom: Chapline Sexe: F M Né(e) le: 18/04/2000 Adresse: 24 alle des kabass milleneurs our lot
Aulesse
2 06 45 72 57 52 mél: thephlile dist 300 € gunil com
ÉTUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) : BTS Systèmes Numériques Option Informatique et Réseaux
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
LYCEE JEAN BAPTISTE DE BAUDRE 5 ALLÉ PIERRE POMARÈDE – 47916 AGEN CEDEX 09
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
Durée du stage
Dates de début et de fin du stage : Du Mardi 22 mai 2018 au vendredi 29 juin 2018
Représentant une durée totale de
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.D.124-9).

FAIT à Villenesses See let LE 29/6/18

Poulle LADULN Bernard, RSIO

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil